

Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP) PARCOURS COMPLET



Objectifs

Préparer le bénéficiaire à l'obtention du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

A l'issue de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Contenu

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 35 h

Suivi pédagogique individualisé des apprenants 7 h

Travaux personnels guidés (TPG) 35 h

Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP) 147 h

Module 1bis. - Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP) 28 h

Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP) 21 h

Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP) 77 h

Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP) 154 h

Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h

Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70 h

Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 h

Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h

Module 9. - Traitement des informations 35 h

Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques 70 h

Pré-requis

- Réussir l'épreuve de sélection (Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture). - Etre en mesure de fournir le diplôme justifiant des dispenses d'unités de formation (si parcours partiel ou allégé).

Publics

Jeune de moins de 30 ans

Demandeur d'emploi

Salarié

Artisan

Travailleur indépendant

Particulier, individuel

Étrangers en situation régulière, ayant vocation à résider durablement en France, signataire du Contrat d'Intégration Républicaine (primo-arrivants de plus de 16 ans, hors Union Européenne)

Postulant à la nationalité française signataire d'un CAI/CIR

Validation

Diplôme du ministère de la santé

Modalités d'évaluation

Epreuve pour chaque bloc de compétences

La certification peut être obtenue en totalité ou partiellement, par bloc de compétences

La progression des acquis est évaluée régulièrement tout au long de la formation.

Niveau de sortie

Niveau 4 (Bac général, technologique ou Professionnel)

Services valideurs

Ministère des solidarités et de la santé

Tarif

Consulter le GRETA

Durée Indicative

1540h :

770h d'enseignements théorique + 770h d'enseignements clinique (stage entreprise)

A noter

--

RNCP / RS

Pour plus d'informations sur la certification > RNCP 35832

POUR ALLER PLUS LOIN

Débouchés/ Métiers/ Emplois

Les titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture peuvent exercer au sein de différents établissements tels que des centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile), des crèches privées ou publiques ou encore en milieu hospitalier et notamment au sein d'une maternité.

Poursuite d'études:

- Diplôme d'Etat d'aide soignant
- Diplôme d'Etat d'infirmier
- Puéricultrice
- Educatrice de jeunes enfants

Découvrez d'autres débouchés sur Orientation Auvergne-Rhône-Alpes
<http://www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/>

Contacts

Mise à jour le 22 Mars 2024